

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026/060
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Monsieur Alexis GERGAUD

Le Maire de la Commune d'Herbignac,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

VU la délibération n° 2026/093 du 12 août 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints,

VU la délibération n° 2026/094 du 12 août 2026, portant élection des adjoints au maire,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 12 août 2026 constatant l'élection de Monsieur Alexis GERGAUD en qualité de 1^{er} adjoint.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Alexis GERGAUD, dans les conditions ci-dessous.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Alexis GERGAUD, 1^{er} adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines suivants :
l'aménagement du territoire et l'urbanisme

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Alexis GERGAUD exercera les missions suivantes :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Aménagement cohérent et durable du territoire.
- Suivi du PLU (modifications, révisions) et de la politique intercommunale d'aménagement du territoire (SCOT, PLH...)
- Suivi des opérations d'aménagement et de renouvellement urbains.
- Mise en œuvre de la politique foncière et suivi des actions.
- Mise en œuvre de la politique sur l'habitat et suivi des objectifs de réalisation de logements sociaux.

URBANISME

- Délivrer les autorisations en matière de droits du sol.
- Délivrer les autorisations concernant l'affichage, la publicité, les enseignes et les préenseignes.
- Suivre l'application de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement...)
- Suivre le contentieux d'urbanisme.
- Délivrer les enquêtes et suivis à donner aux infractions d'urbanisme.
- Délivrer et suivre les procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine.

.../...

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :

- Participer aux commissions de sécurité et d'accessibilité et signer les avis sur les procès-verbaux de commissions.
- Signer les arrêtés d'autorisation de travaux pour les ERP.
- Signer les arrêtés d'ouverture et de fermeture des ERP

Représenter la commune auprès des partenaires institutionnels et des organismes en lien avec sa délégation.

Assurer une continuité de délégation en cas d'absence du conseiller délégué au développement économique.

ARTICLE 3 : Il est également donné à Monsieur Alexis GERGAUD, délégation de signature de tous les actes et tous les courriers et documents administratifs relevant de sa délégation de fonctions y compris les bon de commande, devis et marchés. Cette signature devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du maire »

ARTICLE 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de sa notification au délégataire et de l'affichage numérique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage (6 allée de l'île Gloriette - C.S. 24111 - 44041 NANTES CEDEX 1 ; www.telerecours.fr).

ARTICLE 6 : Madame la Directrice générale des services est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Herbignac, le 13 août 2026
Le Maire,
François ANGER

Notifié le

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Anger', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNE D'HERBIGNAC' around the perimeter and '(L.A.N.)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a sun and a building.